



INSTITUT  
POUR LA JUSTICE  
CITOYENS POUR L'ÉQUITÉ

# LES FRANÇAIS ET LA POSSIBILITÉ DE REJUGER UNE PERSONNE ACQUITTÉE

Février 2014

**CSA** RESEARCH

# FICHE TECHNIQUE

- Sondage exclusif **Institut CSA / Institut pour la Justice** réalisé par Internet du **18 au 20 février 2014**.
- Echantillon national représentatif de **1006 personnes âgées de 18 ans et plus**, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle du répondant), après stratification par région et taille d'agglomération.

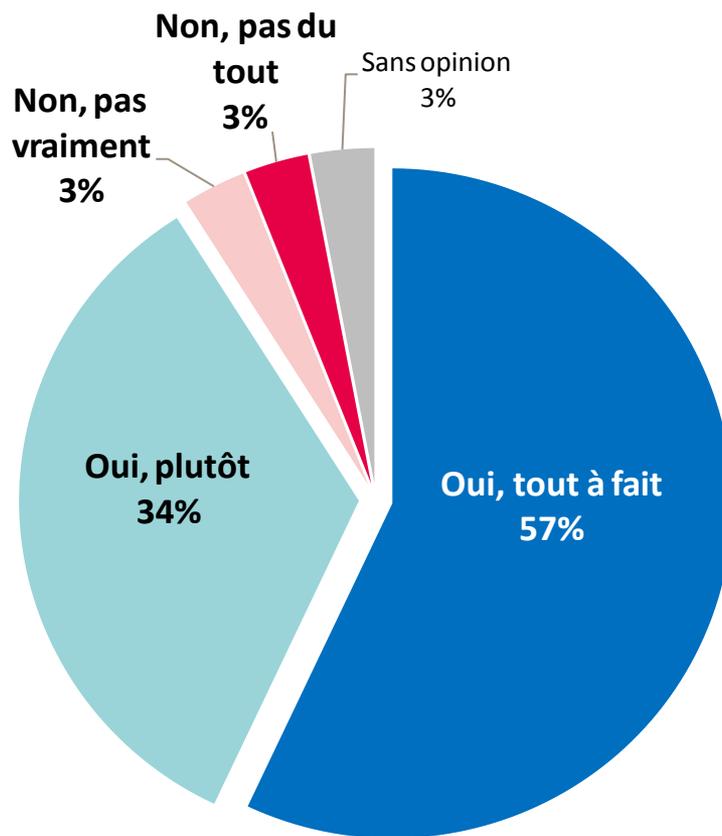
---

# RÉSULTATS DU SONDAGE

# NEUF FRANÇAIS SUR DIX ESTIMENT JUSTIFIÉ QUE L'ON PUISSE REJUGER UNE PERSONNE ACQUITTÉE EN CAS DE NOUVEAUX ÉLÉMENTS DE PREUVE

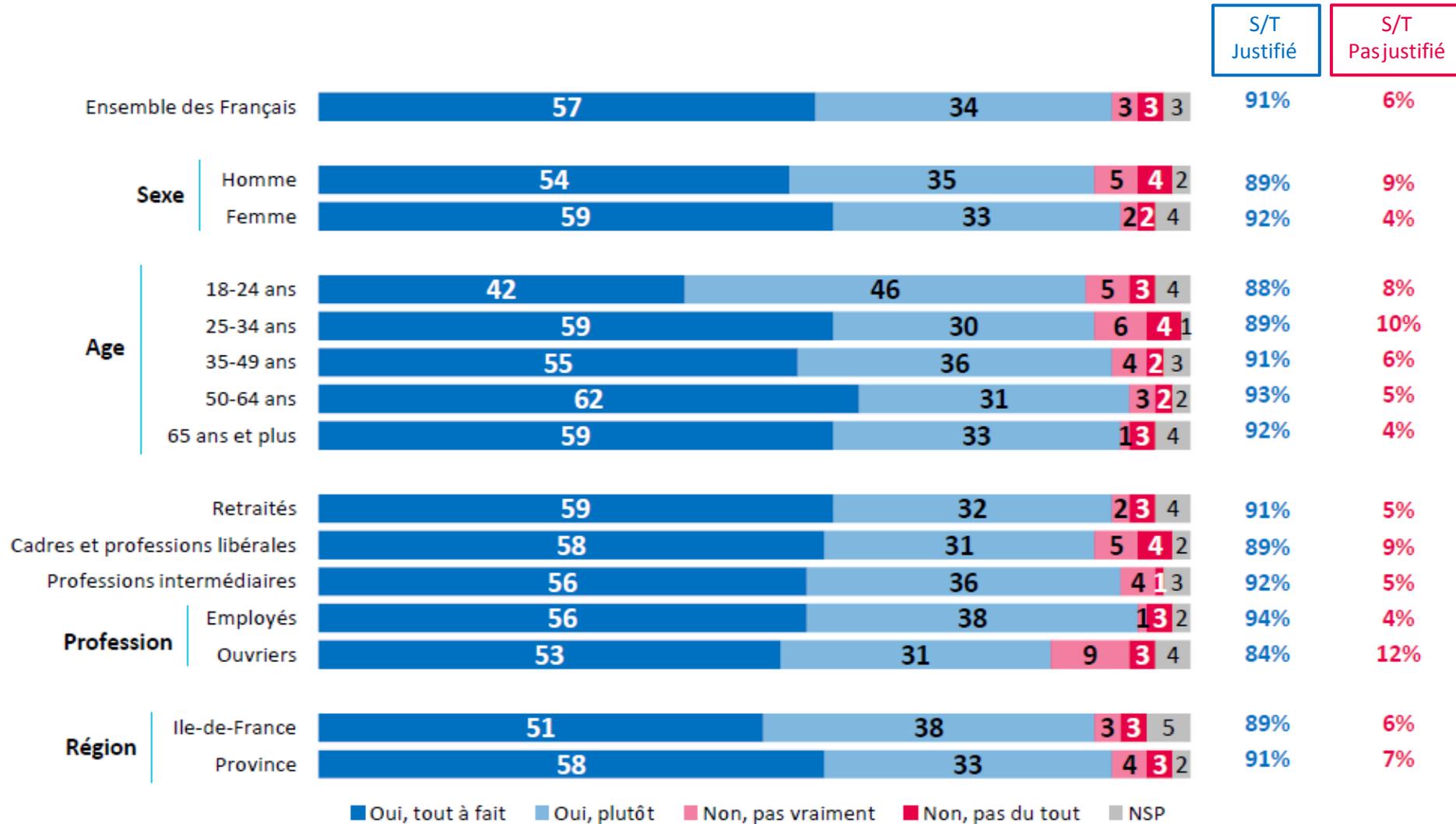
**QUESTION** – Trouveriez-vous justifié que l'on puisse rejuger une personne acquittée par la Justice lorsque de nouveaux éléments de preuve apparaissent ?

S/T Pas justifié  
**6%**

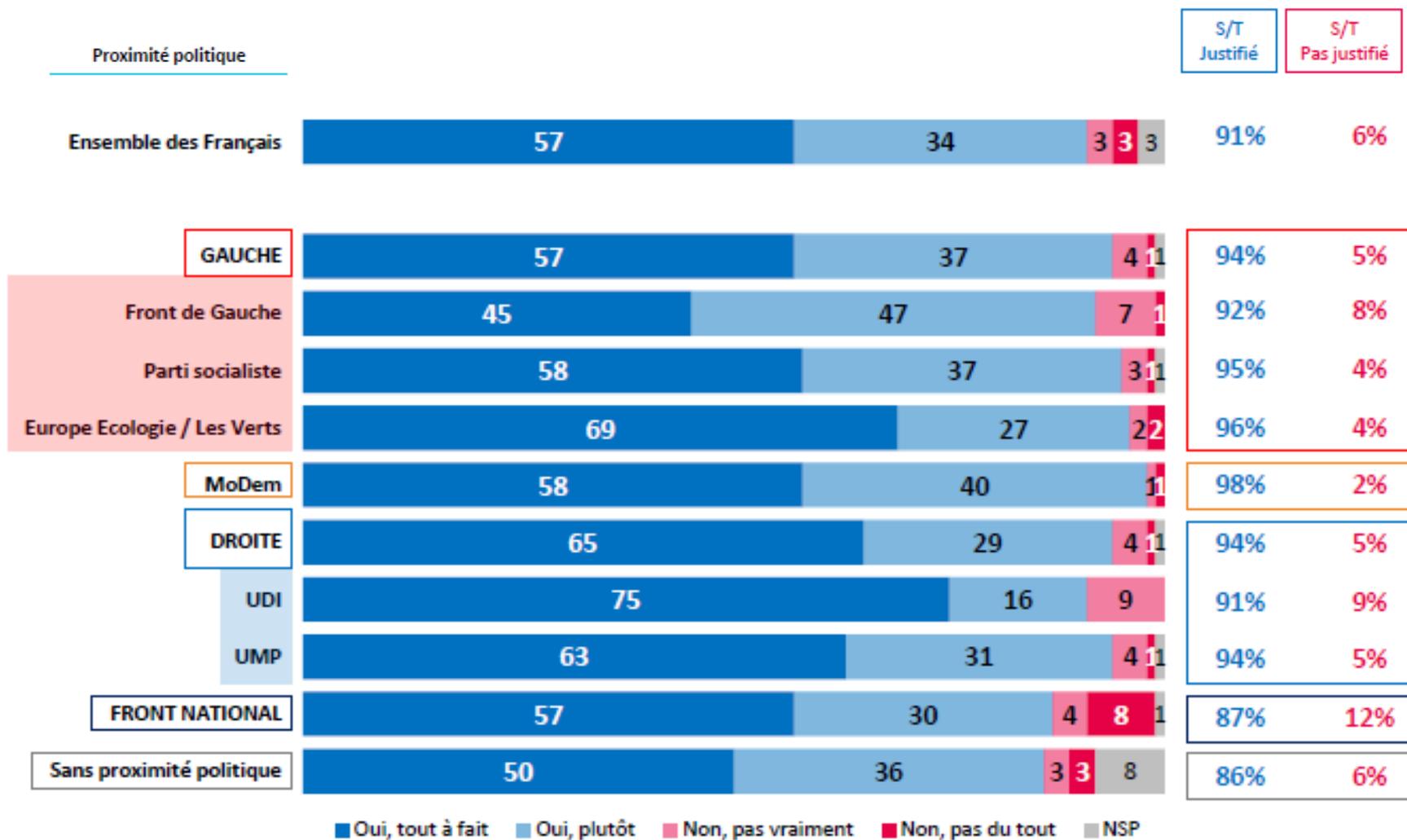


S/T Justifié  
**91%**

# CETTE POSITION EST PARTAGÉE PAR L'ENSEMBLE DES CATÉGORIES DE POPULATION ...



# ... ET PAR L'ENSEMBLE DES FAMILLES POLITIQUES



## Contacts Pôle Opinion – Corporate

Yves-Marie CANN, Directeur en charge de l'Opinion [yves-marie.cann@csa.eu](mailto:yves-marie.cann@csa.eu) / 01 57 00 59 62

Nicolas FERT, Chargé d'études sénior [nicolas.fert@csa.eu](mailto:nicolas.fert@csa.eu) / 01 57 00 58 94

---

en savoir plus : [www.csa.eu](http://www.csa.eu) - @InstitutCSA

10, rue Godefroy - 92800 Puteaux

Tel . : 01.57.00.58.00 - Fax : 01.57.00.58.01



INSTITUT  
POUR LA JUSTICE  
CITOYENS POUR L'ÉQUITÉ